

**Relevé de décisions du groupe de travail
« ENERGIE – FORET – MILIEUX NATURELS »
Réunion du 19 mai 2015 16h30 à Tulle**

Participants

Présents :

- Eric BELLOUIN, Président SM Pays de Tulle
- Alain BORDES, DDT 19, service de la connaissance, de la sécurité et de l'appui aux territoires, responsable mise en œuvre du développement durable
- Elodie CHASTAING, Animatrice AET Pays de Tulle
- Alain CHEZE, Délégué syndical / délégué communautaire – Pays de Tulle/ Tulle Agglo
- Laure FERRIER, Co-directrice – Union régionale des communes forestières
- Véronique LAGRANGE, DREAL Limousin, chef de service promotion du développement durable
- Laure MARTINIE, Animatrice Leader Pays de Tulle – Vézère -Monédière
- Pierre PEYRAT, Conseiller Espace Info Energie – CPIE (*Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de la Corrèze*)
- Michel RIVAL, Conseiller forestier - Chambre d'agriculture de la Corrèze
- Eric SAUBION, DDT 19, service de la connaissance, de la sécurité et de l'appui aux territoires, chargé d'étude développement durable
- Cédric SOUS, Chargé de mission énergie – Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie

Excusés :

- Gérard TAVERT, Trésorier de l'AVEHC (*Association Vieillesse et Handicap de Chamberet*)
- Noël JACQUEMENT, Mairie de Saint-Bonnet-Avalouze

Rappel de l'ordre du jour

Ordre du jour :

- ④ Présentation du cahier des charges **TEPCV « Territoire à énergie positive pour une croissance verte »**, des modalités d'intervention et des échéances
- ④ Présentation des modalités d'interventions des crédits TEPCV
- ④ Regards sur la trame de réponse
 - ④ Gouvernance du TEPCV
 - ④ Axes d'interventions
 - ④ Programme opérationnel
- ④ Modalité de remontée des actions s'inscrivant dans le programme opérationnel
- ④ 1^{ers} retours quand à l'enquête sur la maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des communes du Pays de Tulle

Remarques/échanges

📍 Contexte de déploiement du dispositif TEPCV sur le Pays de Tulle

En préambule, le président du Syndicat Mixte du Pays de Tulle rappelle la démarche co-construite amorcée par le Pays de Tulle concernant la mise en œuvre d'une politique énergétique et le développement d'une filière bois énergie s'intégrant dans un projet de territoire à moyens termes.

Il indique que le positionnement du Pays sur l'appel à projet TEPCV n'est donc pas une démarche opportuniste mais bien une volonté de mobiliser des moyens concourant à l'atteinte des objectifs fixés.

L'outil ne devra donc pas s'écarter et privilégier des actions concourant à l'atteinte des objectifs fixés par le Pays.

Véronique LAGRANGE rappelle les enjeux du cahier des charges et les modalités de financement.

Il s'agit de définir une stratégie globale et transversale abordant les différents axes (bâtiments, énergie, efficacité énergétique, mobilité, économie circulaire, biodiversité, aménagement public..) et impliquant tous les territoires avec un portage politique fort.

Le souhait de la ministre est que les investissements financés sur l'enveloppe de 500 000€ soient visibles à la COP21, démarrent rapidement afin d'assurer la relance de l'économie et en particulier l'activité de l'artisanat, créent des emplois verts. De ce fait, le projet doit comporter des actions opérationnelles, réalisables à court terme, financées majoritairement par la subvention TEPCV, ne pas être déjà financées par des crédits Etat ou ADEME, ou ne pas bénéficier de dispositifs de droit commun plus avantageux (tarif de rachat, prime).

L'objectif est d'obtenir un effet levier pour engager les collectivités dans une dynamique de projet et de travaux d'investissement en engageant les premiers 500 000€ des 212 TEPCV lauréats au plus vite. Une 2ème vague de labellisation est prévue à l'automne pour les 162 TEPCV en devenir voire de nouveaux candidats.

Pour l'heure, l'enveloppe nationale actuelle ne permet pas d'aller au delà de 500 000€. Un accompagnement à la fois technique, administratif et méthodologique peut être assuré par la DDT de la Corrèze, la DREAL et l'ADEME en vue d'aboutir à un projet finalisé d'ici l'été et une convention à l'automne.

📍 Echéances et modalités de réponse au cahier des charges TEPCV

Le ministère souhaite signer 150 conventions avant l'été. Ces ambitions ont permis de définir un retroplanning en termes notamment de rendu du cahier des charges et de définition du programme opérationnel. Ceci explique la date du 31 juin prochain retenue pour le rendu du travail du Pays de Tulle, date qui pourrait être décalée au regard de l'avancée du territoire en vue d'une signature de convention à l'automne.

Le programme opérationnel sera annexé à la convention cadre. Il conviendra aussi de joindre des fiches opérations réalisables d'ici la fin de l'année.

Chaque opération inscrite fera l'objet d'une « convention fille » précisant les modalités d'intervention.

Les opérations devront s'inscrire dans les champs d'intervention suivants :

- Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public (actions d'économie d'énergie pour les particuliers, modernisation éclairage public, audit énergétique...)
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports (renouvellement des flottes de véhicules publics par des véhicules propre, aménagement de l'espace public...)
- Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
- Produire des énergies renouvelables

- Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable
- Développer l'éducation à l'environnement, écocitoyenneté et mobilisation locale

Le dispositif TEPCV se veut aussi facilitateur pour les territoires lauréats pour mobiliser d'autres crédits peu consommés ou moins connus.

Il s'agit donc d'être en mesure de recenser les opérations qui pourraient s'inscrire dans le TEPOS afin de mener un travail technique de fléchage de crédit. En effet, les fonds dédiés au TEPOS devront représenter le financement majoritaire des opérations (investissement public prioritaire) avec un taux d'intervention maximum à 80%.

La base de ce recensement s'appuiera sur les retours de l'enquête sur « la maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des communes du Pays de Tulle ». Elle devra être étayée par des retours plus détaillés (fiches actions type) de la part des maîtres d'ouvrage porteurs de projet.

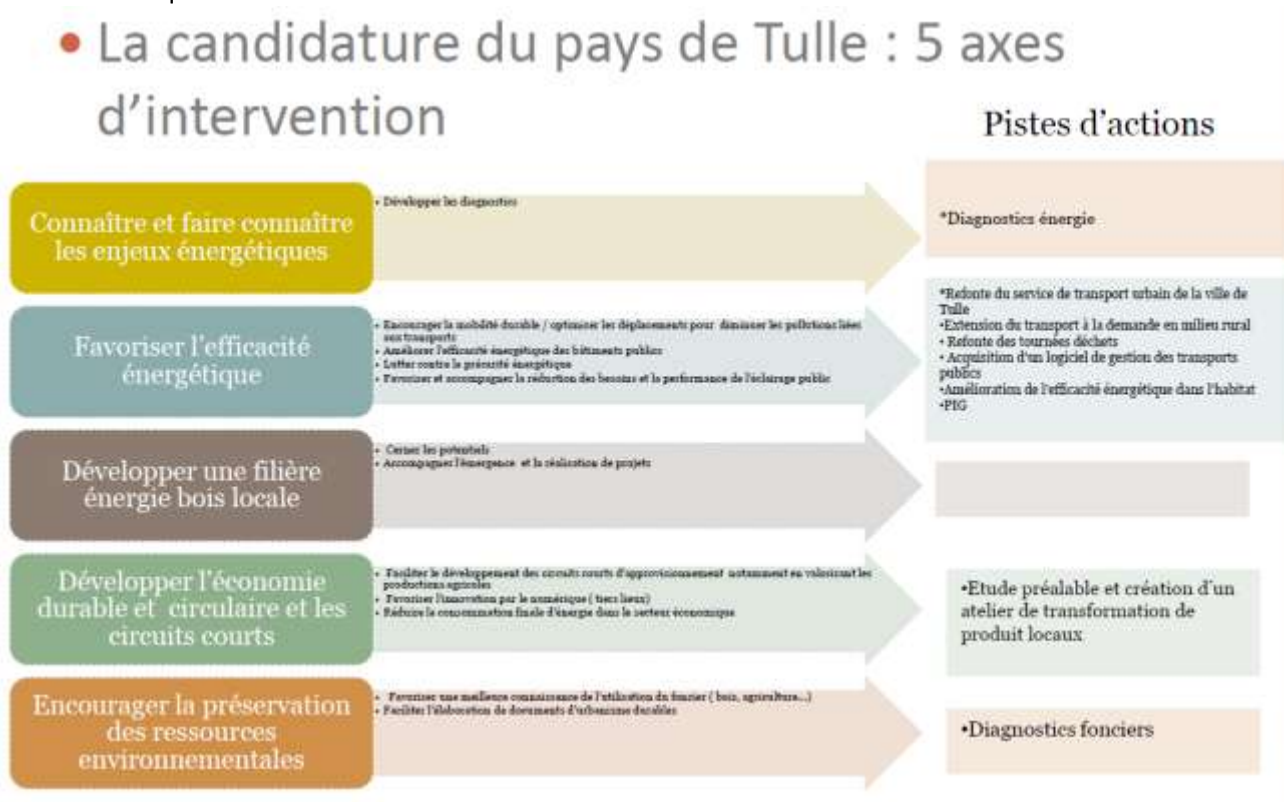
Il conviendra de pouvoir cibler des actions opérationnelles à courts termes de manière à donner confiance à la démarche TEPCV, pour notamment une éventuelle poursuite du dispositif.

Suite à ses éclairages techniques, il appartiendra au syndicat mixte de définir les actions inscrites et celle qui bénéficieront des crédits TEPCV.

L'enveloppe de 500 000 € pourrait être abondée sous réserve d'une bonne opérationnalité des programmes d'action TEPCV. Les abondements sous réserve pourraient atteindre 2 millions d'€, un positionnement du Ministère est attendu en octobre à ce sujet.

Proposition d'articulation du projet TEPCV Pays de Tulle

Au regard du projet de territoire, la stratégie du Pays de Tulle pourrait s'articuler comme le schéma ci-dessous l'indique :



Par ailleurs, le pays de Tulle poursuit sa démarche d'articulation de son action avec celle du PNR de Millevaches, territoire lauréat TEPCV.

La communauté de communes du Pays d'Uzerche est elle aussi lauréate TEPCV.

1ers retours sur l'enquête sur la maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des communes du Pays de Tulle

Les participants font état d'un niveau très satisfaisant de retour : plus de 26% de retours sans relance. Plus de 58% des communes sont engagées dans des actions de maîtrise des dépenses énergétiques.

Toutes communes font remonter des besoins d'accompagnement et

- 47% sont en attente de conseil et expertises ;
- 52% sont en attente de soutien pour des études et diagnostics ;
- 88% sont en attente de soutiens financiers.

Prochaine réunion et attendus

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au **jeudi 18 juin à 16h30 à Tulle Agglo.**